

DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué le 13 juillet 2023 en vertu de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de François GAUTHERON, Maire, pour délibérer des questions suivantes.

Etaient présents : Mr GAUTHERON François, Mr BLANLUET Christophe, Mr REVENU Bruno, Mr THOMAS Jean-Charles, Mr ROGUE Vincent, Mr DUMAS Yannick, Mme BOUAOUIT Geneviève et Mme CHABANNES Marie José

Absents excusés : Mme BLOT Séverine (pouvoir à Mme CHABANNES), Mr TRITKI El Mostafa (pouvoir à Mr REVENU) et Mr PANNETRAT Jacky

Absents : Mr GARNIER Sébastien, Mme ROBIN Eloïse, Mr GAGNAUD Christophe et Mr GAGNEPAIN Emmanuel

Secrétaire de séance : Mme BOUAOUIT Geneviève

La réunion a été publique.

* * * * *

APPROBATION COMPTE RENDU

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme BOUAOUIT Geneviève se propose en qualité de secrétaire de séance, ce qu'acceptent les membres du Conseil Municipal.

2023/0093 BUDGET / TRESORERIE

Le compte de la Commune au Trésor Public est créditeur de 187 927 €.

Le plan de trésorerie établi par la secrétaire de Mairie fait apparaître des dépenses et recettes dégageant un solde créditeur de + 72 382 € au 31 août après paiement de la paye d'août.

Le solde du prêt de 400 000 € disponible au CACL, soit 160 000 €, a été débloqué ce jour afin de pouvoir régler fin juillet la facture de l'entreprise Merlot de 179 365 € qui soldera le marché de l'entreprise.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 326 049 € soit 52 % du montant prévu au BP pour un temps écoulé sur l'exercice de 55 % (201 / 365 jours).

Les recettes s'élèvent à 358 851 € soit 42 % du montant du BP.

Le virement à la section d'investissement s'élève à 205 000 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 569 901 €, soit 35 % du BP (mais avant enregistrement du solde du marché Merlot).

Les recettes d'investissement s'élèvent à 382 753 €, soit 23,5 % du BP (mais avec 508 000 € de subventions en attente).

2023/0094 ALARME INCENDIE ECOLE

Devis Extincteur Eclair (notre fournisseur incendie habituel) :

- alarme filaire avec 6 déclencheurs = 2 942,16 € TTC
- alarme radio avec 6 déclencheurs = 5 016,24 €

Devis A. REVENU (électricien de Druy-Parigny) : alarme centrale radio avec 1 déclencheur manuel aux 3 niveaux de l'école + 1 en mairie = 2 100 € TTC

Le Conseil confirme son accord à signature du devis de 1 750 € HT présenté par la société Anthony Revenu, que Mr le Maire a signé afin que les travaux soient réalisés avant la rentrée.

2023/0095 TERRAIN DENIS

Le Maire fait part au Conseil de l'entretien qu'il a eu avec Mr DENIS en présence du 3^{ème} et du 4^{ème} Adjoint.

Une évaluation des deux terrains (total 10 742 m²) qu'il souhaite céder à la Commune a été évaluée par une Agence dans une fourchette de 80 000 € à 100 000 €.

Mr DENIS s'est cependant déclaré prêt à accepter l'offre de la Commune conforme à une précédente délibération du Conseil de 5 €/m² en moyenne pour des terrains dont 50 à 60 % sont constructibles, soit un total de 50 000 €.

Le Maire rappelle que :

- la constructibilité de ces terrains risque de disparaître dans la révision du PLU
- la Commune souhaite attirer de jeunes parents pour augmenter la fréquentation de son école
- il y a peut-être une demande pour quelques logements de séniors adaptés aux personnes âgées et isolées qui veulent rester ou venir habiter sur la Commune, en bénéficiant de services et aides mutualisés
- la Commune ne souhaite pas porter un éventuel investissement (risque, endettement, gestion ...) mais peut rechercher un investisseur intéressé par l'une ou l'autre des opérations immobilières envisagées ci-dessus (promoteur social, société type « Age et Vie », revente ou location ?).

Il propose donc de consulter quelques agences immobilières pour définir une mission d'assistance technique et commerciale permettant de préciser la faisabilité d'une opération immobilière et d'en rechercher le partenaire.

Le Conseil donne son accord à cette demande préalable à une éventuelle acquisition des terrains, mais fait observer que la partie constructible des terrains ne représente que 60 à 70 % de leur surface, ce qui ramènerait le prix d'achat à 30 000 € environ ...

Le Maire reverra Mr DENIS pour lui exposer tout ce qui précède.

2023/0096 EMPRUNT

L'ensemble des subventions attendues dans les mois à venir s'élève à 508 000 € après les facturations qui seront terminées en septembre / octobre sur les opérations ESAF et routes forestières : il est possible, mais non certain, que la 2^{ème} avance envisagée auprès du CACL soit à mettre en place.

2023/0097 DECISION MODIFICATIVE - Budget de la Commune

Mr le Maire propose la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

DEPENSES

165	Dépôts et cautionnements reçus	+ 200 €
76/ 2135	ECOLE installation générale, agencement	+ 1 300 €
107/ 2135	LOGEMENTS installation générale, agencement	+ 1 000 €

RECETTES

165	Dépôts et cautionnement reçus	+ 600 €
▶ 1641	Emprunt	+ 1 900 €

Le Conseil valide à l'unanimité cette décision modificative

2023/0098 PLU / PLUI / SCOT / ZAN

Le Maire fait part au Conseil du nouveau « Pacte Territorial » pour la Nièvre proposé par le Conseil Départemental au Premier Ministre, pour en faire un « laboratoire de la ruralité moderne ».

Ce pacte comporte de très nombreuses propositions avec lesquelles les révisions en cours du SCOT et des différents PLU communaux doivent se mettre en cohérence.

La révision du PLU de Sougy-sur-Loire se poursuit et son étude concerne actuellement les biens vacants, les extensions de parcelles, l'exploitation des fonds de jardin, afin d'explorer toutes les possibilités du foncier disponible tout en essayant de s'inscrire au mieux dans l'objectif ZAN. Le calendrier prévoit la réunion de la Commission PLU en septembre, et la mise au point du document de présentation aux PPA (Personnes Publiques Associés) avant la fin 2023.

Les élus départementaux et les Instances Officielles départementales (Préfecture, Conseil Départemental, SCOT Nevers Agglomération, ...) poursuivent leurs efforts pour obtenir auprès du SRADDET de la Région BFC le retour d'un ratio ZAN de 60 % à 50 % pour la décennie à venir.

Le Maire a relancé auprès du Secrétaire Général de la Préfecture le dossier de la subvention DETR pour l'établissement du PLU.

La rédaction du paragraphe du SCOT concernant les installations agri voltaïques sera validée en septembre, ce qui permettra d'en intégrer les conclusions dans le PLU de la Commune.

Une réunion tenue le 22/06 à Sougy-sur-Loire a permis au bureau de la CCSN d'amorcer avec l'aide d'un consultant spécialisé une réflexion sur l'opportunité de mise en place d'un PLU Intercommunal (PLUI) sur l'ensemble de son territoire.

Le Maire a tenu sur ce sujet assez conflictuel une première réunion avec le Directeur du SCOT et le DGS de la CCSN, pour préparer la création d'une Commission spécifique sur le sujet au sein de la CCSN pour définir les modalités d'une étude de faisabilité du PLUI.

2023/0099 VISITE SECRETAIRE GENERAL PREFECTURE

Le Maire rend compte au Conseil de la visite le 04 juillet rendue à la Commune par le Secrétaire

Général de la Préfecture, qui a permis de voir sur le terrain les principaux bâtiments et équipements communaux, ainsi que le personnel communal.

De nombreux dossiers ont été abordés à cette occasion :

- le problème de la gestion de l'eau (pertes sur réseau, prévention de la sécheresse, ...)
- contrôle de légalité sécurisé
- incivilités et partenariat avec la Gendarmerie
- dépollution du site CMC à Tinte
- 4 dossiers en attente de subvention DETR (dont surtout PLU et chauffage bois)
- PLU / Ecole / croissance démographique
- PLSV et inauguration
- budget / trésorerie / endettement
- relations CCSN.

L'accueil du Secrétaire Général du Préfet a été assuré par la quasi-totalité des Adjointes et Conseillers Délégués.

2023/0100 PERSONNEL COMMUNAL

Le cantonnier Jean Escribano a renouvelé son arrêt de travail ; le Conseil décide de ne pas donner suite à l'idée d'une visite de contrôle à confier à un médecin expert. Un arrêté de réduction de son salaire a été pris au 04 juin 2023, au bout de 3 mois d'arrêt maladie, ce qui réduit le coût salarial résiduel de Jean Escribano supporté par la Commune.

Le Maire enverra un courrier recommandé à Jean Escribano pour exiger le retour en Mairie des 3 téléphones toujours en sa possession en le menaçant d'une procédure juridique pour détournements d'actifs.

Il se confirme que l'équipe actuelle des deux cantonniers, désormais à temps plein pour le second, fonctionne parfaitement, avec une réponse technique satisfaisante pour tous besoins de la Commune, et dans une atmosphère de sérénité / disponibilités / efficacité remarquable.

L'économie réalisée sur la dépense de personnel et aussi sur les coûts d'entretien du matériel désormais constatés, sera affectée à l'embellissement de la Commune et à l'entretien des espaces verts.

L'animatrice de la bibliothèque / médiathèque et de l'Espace Numérique est en arrêt de travail ; son entretien professionnel annuel sera conduit en septembre pour mettre en place un emploi du temps cohérent avec les missions qui lui sont confiées (horaires, hiérarchisations des tâches, ...); il conviendra de tenir compte de son état de santé (dossier en cours pour la reconnaissance d'une maladie professionnelle? éventualité d'un temps partiel + thérapeutique?).

Les deux recrutements de Xavier Jamot (au statut de stagiaire de la Fonction Publique) et Stéphanie Periot ont été réalisés conformément à la décision du Conseil.

Philippe Rachel, qui travaille sur un poste à mi-temps, fait son autre mi-temps en heures complémentaires ; il conviendra de régulariser éventuellement cette situation en fonction de l'évolution de la composition de l'équipe des cantonniers.

2023/0101 ROUTES FORESTIERES – FACTURATION SUBVENTIONS

Les travaux des deux tronçons de routes forestières (route des Pierres et route des Varennes) sont terminés (par l'entreprise Merlot).

Le ruban de béton bitumeux présente la même largeur qu'auparavant (3,10 m) ; en revanche le curage des fossés a réduit la largeur des accotements.

La création de deux ou trois surlageurs sera donc réalisée en septembre pour faciliter le croisement des véhicules (notamment les camions et grumiers).

Les contrôles réalisés sur la constitution de la chaussée et du revêtement en béton bitumeux sont satisfaisants ; la planéité de la surface est également satisfaisante (sauf un petit passage sur la route des Pierres à vérifier en septembre ... mais de toutes façons bien plus confortable que les autres tronçons de voirie communale ... !).

Le raccordement entre le centre bourg et le tronçon réhabilité de la route des Pierres a été également traité en entier (bicouche et enrobé).

2023/0102 PLSV / ESAF– FACTURATION SUBVENTIONS

Le chantier de l'ESAF, qui se déroulait conformément au planning, va prendre du retard du fait de la liquidation annoncée de l'entreprise MATHIEU (plaquiste/peintre), dont la défaillance empêche les autres corps d'état secondaires de travailler.

Le Maire mettra en demeure le syndic d'inscrire au passif de la liquidation les avances versées, et de voir avec le Tribunal si la Commune peut procéder dès maintenant au remplacement de l'entreprise MATHIEU.

La demande du solde de la DETR 2020 a été envoyée en Préfecture ; le solde de la DETR 2021 ne pourra être envoyé qu'en octobre / novembre (retard ESAF ci-dessus).

Les facturations aux 4 bailleurs de fonds de l'opération seront envoyées avant fin juillet (Préfecture, Région, Conseil Départemental / CCSN, RTE/PAP).

Une visite de l'entreprise LEADER FIT (fournisseur du Club Vert) est programmée sur le site le 08/08 afin de définir le programme des machines et équipements sportifs intérieurs à installer dans le local ESAF.

L'éclairage d'ambiance des jeux sportifs et éducatifs extérieurs a été mis en place par le SIEEEN (fonctionnement par minuterie à vérifier).

Une concertation sera mise en place avec les clubs sportifs voisins (ESL, Office Sports la Machine, Foot Béard/Druy, Club de Gym, Associations, ...) et avec l'ADESS (Conseil Départemental) pour organiser l'animation et la gestion de l'ESAF et du PLSV (Office intercommunal ? Association ? Gestion Commune directe ? ...).

2023/0103 VIDEO PROTECTION

Le Conseil donne son accord aux trois devis présentés par l'entreprise Globale Protection pour des montants de :

- 4 200 € HT pour la vidéo surveillance de l'entrée du PLSV
- 900 € HT pour le remplacement de l'armoire de vidéo-protection
- 2 600 € HT pour l'alarme intrusion et la vidéo surveillance de l'ESAF.

Le Conseil mandate le Maire pour signer les devis et faire réaliser les travaux dès que possible.

2023/0104 CHAUFFAGE BOIS / CLIMATISATION ELODIE

La Préfecture a demandé un complément d'information pour examiner l'attribution d'une subvention DETR (confirmation d'une réduction de 30 % de la facture énergétique) ; le Maire contactera l'entreprise Laclautre (SIEEEN) pour obtenir un devis de l'étude (à envoyer à la Préfecture pour le comparer au montant de la subvention à obtenir ... et négocier ?).

Le BET Laclautre auquel le Maire avait transmis le dossier « chauffage » de l'Espace Elodie pour voir si l'installation en place pouvait être exploitée pour installer une climatisation dans l'Espace Elodie confirmera par mail l'entretien de ce jour qui laisse penser que :

- une baisse de 4° pourrait être obtenue (en changeant la centrale pour un coût d'environ 30 000 €)

- une baisse de 7° (maximum légal) nécessiterait un investissement d'environ 60 000 €

- une climatisation autonome traditionnelle ne coûterait que 20 000 € environ.

Dans l'attente de ce mail, des devis sur cette 3^{ème} solution seront à demander à quelques installateurs afin que cette opération soit éventuellement inscrite au BP 2024.

Le dossier de permis de construire des travaux d'aménagement des futurs locaux du chauffage bois (chaudière, silo, ballons, ...) a été déposé en Mairie par le SIEEEN le 18/07.

Le sol du bâtiment sera rehaussé de 60 cm et une rampe d'accès sera aménagée ; l'auvent et le petit appentis seront supprimés et les façades seront retraitées (ouvertures) ; la toiture et la charpente seront refaites et les menuiseries extérieures changées ; l'accès à la trémie de remplissage sera revêtu en enrobé de type « voirie lourde ».

On peut espérer une consultation des entreprises et la passation des marchés avant fin 2023, pour des travaux au 1^{er} semestre 2024 et la disponibilité des installations pour la saison de chauffe 2024/2025.

2023/0105 ELODIE : GARAGE – KITCHENETTE

La CCSN a donné son accord à une subvention du fond de concours des petites Communes rurales à hauteur de 50 % des 22 553 € présentés par la Commune pour l'achat du matériel à installer dans la kitchenette d'Elodie et pour un complément d'équipement du fablab ; le fournisseur pour la kitchenette devrait être choisi en août pour une installation du matériel en septembre.

Le rapport de la société SOCOTEC sur la réalisation de l'extension d'Elodie et le respect des normes et matériaux mis en place (linteau, nécessité d'un sas entre la salle et le garage, porte coulissante à ignifuger) est toujours en attente ; une visite sur place sera demandée au SDIS pour vérifier la sécurité incendie (statut d'ERP du local ?).

Dès réception du rapport SOCOTEC le Maire organisera une confrontation / médiation avec les intervenants du permis de construire qui a été mis au point par le cabinet d'architecte ABW, puis instruit et accordé par Nièvre Ingénierie.

2023/0106 REUNION CCID

La réunion de la Commission Communale des Impôts Directs se réunira en septembre 2023 ; les Conseillers sont invités à présenter en Mairie dès que possible leurs éventuelles suggestions de dossiers à examiner.

A cet effet les documents (modifications des valeurs locatives, bordereaux bâti et non bâti à renvoyer avec observations éventuelles) transmis par le Directeur Général des Finances Publiques du Département peuvent être consultés en Mairie.

2023/0107 SMAEPA : TRAVAUX / SECHRESSE / GESTION EAU

Les travaux de remplacement des canalisations d'eau potable du Carnat et de la D981 sont terminés ; les travaux de canalisation du secteur de la Mouille sont en cours ; la réhabilitation du revêtement est prévue en septembre.

La route de Decize a déjà été largement dégradée par les travaux de l'installation du réseau d'assainissement collectif, puis les travaux de l'enfouissement des réseaux ; il semble opportun de voir si une réhabilitation « mutualisée » du revêtement sur un financement tripartite SIEEEN/SMAEPA/Commune ne serait pas opportun, à valider lors d'une prochaine décision modificative avant fin 2023 pour une réalisation début 2024 sur les reports à nouveau du BP 2023 au 31/12/2023 ; le Maire prendra contact début septembre à ce sujet avec le SIEEEN, le SMAEPA et Nièvre Ingénierie.

La zone hydrographique de gestion de l'eau « Loire amont » reste actuellement classée en « vigilance » par la Préfecture, ce qui limite les mesures de limitation des usages de l'eau annoncées dans le dernier arrêté préfectoral.

Les dispositions prises par le SMAEPA pour garantir une distribution d'eau potable durant tout l'été sont en place (contrat d'approvisionnement, transport par camion-citerne) ; la météo annoncée semble rassurante ; il conviendra toutefois à l'automne de faire le point sur les mesures à l'étude à long terme (nouveau captage, interconnexion, ...) dans le cadre de l'appel à projets lancé sur ce thème par l'Etat.

2023/0108 ASSAINISSEMENT TINTE

Nièvre Ingénierie avance sur le dossier de l'implantation du futur réseau de collecte vers un poste de refoulement en point bas, puis un transfert vers une station de traitement des effluents. Les points bas possibles étant en zone inondable et la station de traitement devant être éloignée des habitations, leurs implantations ne sont pas évidentes.

Des premiers relevés topographiques ont été effectués, mais le rejet en Loire pose un problème (soit direct, soit dans la nappe phréatique avec un risque de pollution du captage).

2023/0109 CONVENTION MAITRISE ŒUVRE TRAVAUX AMELIORATION STATION ET CURAGE BOUES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de s'adjoindre les services d'un Maître d'œuvre pour la réalisation de l'opération "Travaux d'amélioration de la station d'épuration du bourg et curage des boues du premier étage de traitement".

Il propose de confier la mission correspondante à l'Agence Technique Départementale Nièvre Ingénierie, et présente le projet de convention qui fixe le montant de la prestation à 10 % dégressif du montant HT des travaux.

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante :

- accepte de confier la Maîtrise d'œuvre de l'opération Travaux d'amélioration de la station d'épuration du bourg (installation d'un dégrilleur et d'un débitmètre) et curage des boues du premier étage de traitement à l'Agence Technique Départementale Nièvre Ingénierie,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention correspondante ainsi que tous les documents afférents,
- autorise Monsieur le Maire à en suivre l'exécution et le règlement.

La gestion de la station est désormais assurée par Xavier Jamot qui a reçu une formation de Robert Thévenard en particulier pour assurer les relevés des données à faire parvenir au service de l'Eau du Conseil Départemental.

Le curage des boues pourrait être assuré par l'entreprise TP Amognes, à consulter avec une ou deux autres entreprises. L'évacuation des boues pourrait être assurée par l'entreprise Eric Thévenard.

2023/0110 SENTIER DE LOIRE

L'indivision propriétaire des trois terrains (3,4 ha) traversés par le futur sentier de Loire a donné son accord de principe pour une cession à la CCSN.

Plusieurs démarches sont en cours (évaluation par les Domaines, consultation SAFER et notaire, accord d'achat par la CCSN, contact avec un agriculteur occupant sans titre, ...).

On peut espérer des engagements de principe entre acheteur et vendeurs permettant les travaux de balisage en septembre / octobre.

2023/0111 LOGEMENTS

Exploitation restaurant / tiers lieu

Mr le Maire informe les membres du Conseil que Mme Thomas a, par recommandé reçu en Mairie le 06/07/2023, donné son préavis pour le commerce au 30/09/2023.

Conformément au bail, ce congé devrait être donné au moins 6 mois avant l'expiration de la période triennale en cours. Le non-respect de ce délai de 6 mois reporte les effets du congé à la prochaine période triennale et la prochaine échéance triennale du bail commercial interviendra le 01^{er} août 2025, sauf si Mme Thomas demandait ses droits à la retraite, ou si elle bénéficiait d'une pension d'invalidité, et dans ce cas, le congé devrait être délivré au moins 6 mois à l'avance. Le locataire peut toutefois se mettre d'accord avec le propriétaire pour mettre fin au bail à tout moment ; on parle alors de *résolution amiable* du contrat de bail. Les parties doivent alors établir par écrit les conditions de la résiliation anticipée : solde du loyer et des charges, sort du dépôt de garantie, versement éventuelle d'une indemnité de résiliation, ... et peut être soumise sous réserve de la réalisation de certaines conditions (trouver un nouveau locataire, ...).

Aussi, le Conseil décide à l'unanimité de fixer la date de fin du préavis du commerce multiservices au 30/09/2023 (date demandée par Mme Thomas).

Mr le Maire informe le Conseil de ce que la dette de Mme Thomas s'élève à ce jour à 10 058,23 € dus à la Commune et 164,28 € au service Assainissement, dettes pour le logement et le commerce confondues (c'est le Trésor Public qui est en charge du recouvrement de ces dettes).

Il conviendra de vérifier que la Commune est toujours propriétaire de la licence IV qui est attachée au restaurant et non à ses exploitants.

La 1^{ère} Adjointe et le 4^{ème} Adjoint sont plus particulièrement en charge de l'identification d'un nouvel exploitant pour le restaurant ; le Maire prendra contact à ce sujet avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Caution sortie logement commerce

Vu l'état des lieux de sortie du logement,
Vu la facture de 460 € pour la réparation des menuiseries / serrures,
Vu le temps passé par l'agent d'entretien communal à nettoyer le logement,
Vu les travaux restant à faire (joints sanitaires à refaire, abattants wc à changer, ...),
Vu que l'entretien de la chaudière n'a pas été fait depuis plusieurs années, et que la Commune devra prendre en charge cet entretien d'environ 130 € (pour 1/2 logement et 1/2 commerce),
le Conseil Municipal décide de conserver les 500 € de caution du logement.

Bail logement commerce

Mr le Maire rappelle que par délibération du 09/06/2023 le Conseil a fixé le nouveau montant du loyer mensuel du logement attenant au commerce à 570 €, or, lors de la location de celui-ci à Mlle Roux, la 1^{ère} Adjointe lui a indiqué un montant de 530 € : le Conseil confirme que le montant définitif du loyer mensuel est fixé à 570 €, ce dont sera informée la nouvelle locataire.

Le Conseil mandate le Maire ou Mme Blot pour signer le bail correspondant avec Mlle Roux à l'étude notariale Jourdièr & Associés, pour une location à 570 € mensuels, à compter du 28/07/2023, avec un mois de caution, et un partage 50/50 des frais de notaire entre la Commune et la locataire, comme décidé précédemment.

Bail logement Pinson

Mr le Maire informe le Conseil de ce que Mme Dubuisson a donné son préavis (3 mois) pour le logement Pinson par courrier reçu en Mairie le 04/07/2023.

Une nouvelle locataire a déjà été trouvée, à condition que le nouveau loyer ne soit pas trop augmenté, alors qu'il est actuellement de 332,16 € pour le logement + 35 € pour le garage.
Ce logement étant conventionné (loyer social), il convient de respecter un plafond maximal de loyer de 7,25 €/m² : soit 412 € maxi pour le logement (56,85 m²) et 58 € pour la garage (20 m², mais il faut compter la moitié de sa surface, limitée à 8 m²).

Le Conseil mandate le Maire ou Mme Blot pour signer le bail correspondant avec le nouveau locataire à l'étude notariale Jourdièr & Associés, pour une location à 470 € mensuels pour le logement + le garage, avec un mois de caution, et un partage 50/50 des frais de notaire entre la Commune et le locataire.

2023/0112 SIEEEN : TRAVAUX

Comme indiqué plus haut, l'installation de l'éclairage d'ambiance des jeux éducatifs et sportifs du Parc des Varennes est terminée.

Le Maire relancera le SIEEEN pour accélérer l'enlèvement par BBF des anciens poteaux en ciment qui restent à la Mouille.

Les lampadaires d'éclairage public (installation prise en charge par la CCSN) le long de la D981 entre la Mouille et Rosières sont en cours d'implantation.

Une discussion reste à avoir avec le SIEEEN au sujet de la réhabilitation du chemin de Pothier assez endommagé par les travaux d'enfouissement de réseaux.

Une réunion sera organisée avec le SIEEEN en septembre pour

- identifier l'implantation de détecteurs de présence pour l'éclairage public des écarts (Tinte, Creux, Carnat, Parnat, Mouille, la Cheminée)
- procéder à la prise en main des récents équipements de l'éclairage public du Parc des Varennes (minuterie, city stade et skate parc, éclairage général, éclairage d'ambiance jeux extérieurs, détecteurs de présence).

2023/0113 VOIRIE – POINT A TEMPS

Les travaux de point à temps, pris en charge en partie par la CCSN, ont été réalisés sur l'ensemble de la Commune.

4 T d'enrobé à froid ont été répandus sur les nids de poules et déformations du revêtement, et ont été mis en œuvre par les cantonniers ; un complément de 4 T sera mis en œuvre en septembre.

2023/0114 RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement des habitants de la Commune par les services de l'INSEE se déroulera du 18/01 au 14/02/2024.

Mme PORADA Liliane a accepté d'assurer la fonction de coordinateur communal.

Il reste à identifier un agent recenseur ; un contact a été pris avec une habitante de la Commune, mais sans certitude d'un accord ; les conseillers sont invités à voir autour d'eux si une candidature pourrait être identifiée rapidement.

2023/0115 MODIFICATION STATUTS RESO : adhésion de la Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne – Retrait des Communes de Clamecy et Varzy

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1412-3, L.1431-1 à L.1431-9, R.1412-4 à R.1431-21, dans leur rédaction issue de la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et du décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du CGCT ;

Après en avoir délibéré, décide d'approuver les statuts de RESO Nièvre, tels que modifiés et annexés, intégrant l'adhésion de la Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne, ainsi que le retrait des Communes de Clamecy et Varzy.

2023/0116 CCSN

Le Maire fait le point sur différents dossiers à l'instruction à la CCSN.

Le Conseil à cette occasion s'est interrogé sur le bienfondé de plusieurs projets correspondant à des investissements importants dont le financement par les contribuables n'apparaît pas clairement comme prioritaire :

- achat d'un nouveau bateau faucardeur (il y en a déjà un ou deux autres), même si les herbes envahissantes gênent la circulation des bateaux en Loire (réponse : la location à VNF pourra amortir assez vite l'investissement)

- Centre Technique Fluvial : inutile de s'entêter si l'exploitation est déficitaire, avec en plus une fréquentation générale du trafic fluvial en baisse notable ... : la fermeture du site peut parfaitement être envisagée ; il semble urgent de faire un audit de l'exploitation de cet équipement et de l'évolution de la demande des services d'entretiens et réparations dans le domaine du tourisme fluvial dans les prochaines années

- l'Hôtel de l'Agriculture : est-il raisonnable d'investir 1 M € dans la rénovation de 14 chambres, alors que le taux d'occupation est loin d'être garanti pour assurer un équilibre de l'exploitation, même mutualisée avec l'Hôtel du Port (capacité insuffisante pour accueillir un car de 50 personnes) ; explorer une ouverture saisonnière ? mais quid de la durée initiale de l'amortissement de l'investissement ?

- Maison de Santé Publique : le projet est très couteux : est-il raisonnable de construire de nouveaux m² alors que l'Hôpital de Decize présente des surfaces inexploitées de plus en plus nombreuses ?

2023/0117 SOUS TRAITANCE NETTOYAGE TERRAINS

Le Conseil donne son accord pour

- confier à Vincent Rogue le nettoyage du Chemin Communal en bordure de voie SNCF à Tinte pour 600 €

- facturer à la famille Rachel le nettoyage de son terrain par les cantonniers de la Commune pour une somme de 200 €.

2023/0118 ECOLE

Le dialogue avec le Centre Socio-Culturel Les Platanes (CSCP) se poursuit pour la mise en place d'ateliers pour animer quelques activités périscolaires (jeux, sports, numérique).

Le SIRPDS organisera à la rentrée des activités sportives pendant la pause méridienne (foot, rugby).

Le projet NEFLE a pour objet de créer des projets innovants (bien être), et notamment sur un axe numérique incluant le fablab.

Le Conseil d'Ecole tenu le 15 juin a abordé de nombreux dossiers : voir le compte-rendu détaillé établi par la Directrice de l'Ecole et disponible en Mairie.

DDEN 58 (Education Nationale / Délégués Départementaux) : vigilance à observer sur le livre blanc « pour une école rurale durable » dont le projet de « pôles éducatifs » dans un bassin de vie cohérent, géré par un EPCI constituant « le cadre économique et administratif pertinent », annonce clairement l'objectif de la disparition de l'Ecole Communale au profit d'une Ecole Intercommunale au niveau du canton ... sans doute, avec une « Ecole du socle » ferait une transition parfaite ... dont rêvent les Communes de Decize et Saint-Léger-des-Vignes.

A noter le retour aux fondamentaux annoncé par le nouveau Ministre de l'Education Nationale : à suivre.

Les élèves de maternelle CP/CE1/CE2 se sont rendus au Pal le 12 juin.

Les élèves de CM1 CM2 ont bénéficié d'une visite riche en découvertes artistiques et culturelles à Paris.

QUESTIONS DIVERSES

- Actualisation des rémunérations du personnel communal : trois employés à jour et trois autres à régulariser en septembre.

- Lignes Directrices de Gestion du SIRPDS : à régulariser en septembre par la 1^{ère} Adjointe.

- Alimentation wifi PLSV et Elodie : demande d'installation à faire auprès de SFR.

- EBOO / atterrissage d'urgence hélicoptères : relancer.

- Association des Minimes : pas de subvention à prévoir.

- Simulation paysagère PLSV / choix d'espèces pour un véritable parc : contact à prendre avec le CAUE.

- Promenade gourmande CCSN : choix de l'itinéraire à décider début septembre en fonction de l'avancement du projet de sentier de Loire (balisage ?) ; en alternative PLSV et Basseporte.

- Voisins vigilants : procédure à lancer en septembre auprès de la Préfecture.

- Journal du Centre : voir article tronqué sur le repas des Anciens organisé par le CCAS.

- CCAS : le repas des Anciens a regroupé 80 convives ; à voir les conditions de participation des Sougyçois non éligibles au repas (accompagnateurs) et des invités hors Commune.

- Contrôle électrique bâtiments communaux : commande bloquée en attente production rapport SOCOTEC sur extension Elodie ; vérifier auparavant caractère obligatoire et périodicité du contrôle.

- Projet photovoltaïque Avril-sur-Loire : Association locale d'opposants et distance inférieure à 100 m des habitations ; le Conseil n'émet pas d'opinion sur le projet.

- Chats errants : ils prolifèrent et se reproduisent car certains habitants les nourrissent ; l'Associations Sanghachats fait le maximum pour les capturer et les faire stériliser ; l'opération est onéreuse et les refuges sont saturés ; donc rappel à faire à la population de ne pas nourrir les chats non domestiques.

- Elections sénatoriales : visites de plusieurs candidats (Perrot, Joly, Normier, Sollogoud, ...) à la Commune (accueillis par les 3 grands électeurs).

- Embellissement Commune : en attente proposition programme pluriannuel de F. Vittoz.

- Port de Decize : création d'un collectif pour défendre le projet initial du Département (refusé par les Architectes des Bâtiments Nationaux : ABN) ; une bonne solution, mais plus coûteuse, serait de réaliser un ouvrage à l'amont (Four à Chaux) ou à l'aval (pont SNCF vers Rosières).

- Parcelle Mme GUFFROY : courrier reçu en Mairie pour un classement constructible dans la révision du PLU ; refus très probable (bord Nationale, ZAN, ...).

- Centre Socio-Culturel les Platanes : trois réunions prévues en septembre pour palier la baisse de financement (réduction 46 000 € financement Decize) et organiser la pérennité de l'Association à moyen terme.

- Enclavement parcelles extrémité impasse du Bourg : le litige entre propriétaires pour rétablir un accès persiste ...

- Prolongement routes des Pierres : le chemin Communal sur la Commune de Saint-Léger-des-Vignes a été réhabilité ; voir la Commune de la Machine pour amélioration prolongement vers Départementale.

- Contrat cadre Conseil Départemental / CCSN : le Comité de pilotage a validé 2 projets sur 8 communes et 3 projets sur la CCSN pour un montant total de 652 000 € HT ; après l'attribution en 2022 de 176 000 € (dont avait bénéficié à hauteur de 100 000 € le PLSV) il reste 619 000 € disponibles pour la fin de la période du contrat cadre (2024/2027) ce qui est significativement supérieur (de 252 000 €) aux projets déjà identifiés.

- Incident Cayre route des Pierres : toujours en attente de la suite donnée par la Gendarmerie au courrier du Maire.

- Débardage bois Pothier : état des lieux prévu avec l'entreprise qui en a fait la demande.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Président déclare la session close.

La séance est levée à 23 heures 20.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

Délibérations numérotées 2023/0093 à 2023/0118.